



RÈGLEMENT INTÉRIEUR SÉJOUR ADOS 2023

L'inscription au Séjour ADOS entraîne obligatoirement l'acceptation pleine et entière du présent règlement et des prérogatives qui y sont rattachées. Le Séjour ADOS est mis en place dans le but d'accueillir les enfants inscrits, du 10 au 14 juillet 2023.

Objectifs de l'accueil de loisirs

Sociabilisation : savoir vivre avec les autres, reconnaître les règles collectives, les accepter et les appliquer

Éducation à la vie collective et amélioration du comportement de chacun au sein du groupe : respecter l'autre, le prendre en compte, partager, coopérer, s'entraider, avoir un projet en commun

Connaissance des autres : connaître des enfants différents par leurs aspects physiques, leurs connaissances, leurs habitudes, etc.

Apprentissage de l'autonomie : savoir agir sans aide dans les situations simples de la vie quotidienne, apprendre à s'affirmer (affirmer ses goûts, ses choix, les expliquer)

Découverte et apprentissage d'habitudes et de règles de vie (éventuellement différentes des siennes) : ranger ses affaires, mettre et débarrasser la table, manger autrement, participer aux repas, respecter les règles d'hygiène

Découvertes d'activités nouvelles, sportives et ludiques

Développement du sens pratique par des ateliers

Découverte de la nature, de sa richesse, prise de conscience des enjeux de la protection de l'environnement, respect des lieux

Public

Les enfants accueillis doivent être âgés de 15 ans maximum et être scolarisés au collège (de la 6^{ème} à la 3^{ème}).

Modalités d'inscription

Les inscriptions se font uniquement par bon de réservation aux permanences prévues en Mairie et indiquées sur le flyer.

Tout enfant dont le dossier est incomplet ne pourra faire l'objet d'une inscription.

Prise en charge des enfants et horaires d'accueil

Arrivée le lundi 10 juillet 2023 à 9h sur le site de Chambrey ; départ le vendredi 14 juillet 2023 à 16h30.

Transports aller/retour assurés par les parents.

Si l'enfant est pris en charge au retour par une personne différente des représentants légaux, **fournir obligatoirement une autorisation signée.**

Absence

En cas de maladie de l'enfant, prévenir le plus tôt possible sur le portable de la Directrice (06 12 50 24 42).

Tout enfant malade ne sera pas accepté.

Toute absence non justifiée par un certificat médical donnera lieu à l'encaissement du séjour.

Repas

Les enfants participent à la gestion et à la préparation des repas. Nous tenons compte des allergies et autres consignes alimentaires. Fournir le protocole concernant l'enfant.

Assurance et responsabilité

L'assurance responsabilité civile des parents est obligatoire ; fournir l'attestation.

L'enfant doit avoir un comportement correct pendant toute la durée du séjour. Tout manquement au règlement intérieur pourra entraîner une sanction pouvant aller jusqu'à l'exclusion.

Informations

Toute prise de médicaments pendant l'accueil doit être justifiée par une ordonnance médicale.

En cas d'incident ou de maladie, la Directrice prendra toute mesure appropriée.

Vos enfants sont susceptibles d'être photographiés à différentes occasions, l'autorisation sur le bon de réservation vaut acceptation.

En cas de désistement, toute inscription est définitive, la totalité du séjour sera due.

Tarifs

Les tarifs et modalités de paiement figurent sur le bon de réservation. **La facturation sera effectuée à l'inscription.** Possibilité de paiement par chèque bancaire ou chèques vacances ou encore d'opter pour le prélèvement automatique (formulaire à compléter accompagné d'un RIB).

Date

Signature responsable légal(e)